



DEMANDE DE PLAN DE PAIEMENT À RETOURNER À LA COMMUNE

Nom et prénom	_____	Date de naissance	_____
Rue	_____		
Localité	_____	No de tél.	_____
Bordereau impôt communal du	_____	Année de taxation	_____
Facture No	_____	Référence No	_____
Montant à payer	_____		
Acompte mensuel	_____		
La première fois le	_____	la dernière fois le	_____

Frais administratifs et mensualités accordées :			
montant dû	de CHF 0.-- à CHF 1'000.-- acomptes payables en 4 mensualités maximum	Frais administratifs*	15.00
montant dû	de CHF 1'001.-- à CHF 5'000.-- acomptes payables en 6 mensualités maximum	Frais administratifs*	30.00
montant dû	de CHF 5'001.-- à CHF 10'000.-- acomptes payables en 9 mensualités maximum, versement d'un acompte initial minimum de 10% de la somme due	Frais administratifs*	50.00
montant dû	dès CHF 10'001.-- acomptes payables en 12 mensualités maximum, versement d'un acompte initial minimum de 10% de la somme due	Frais administratifs*	100.00

* Suite à la décision du conseil communal du 21 juin 2011 et conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juillet 1995 un émolument administratif sera facturé pour l'octroi d'un délai de paiement.
Ces frais doivent être payés par le débiteur avant l'établissement du plan de paiement.

Nous vous prions de prendre note que si vous ne respectez pas vos engagements, l'encaissement se fera par le biais d'une procédure de poursuites et ce sans rappel préalable.

A réception du dernier versement, un intérêt de retard sera facturé au taux légal ainsi que les divers frais d'encaissement

Date _____

Signature du débiteur _____